



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 26 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point sur les épisodes de sécheresse

Alain BUCQUET, préfet des Ardennes, rappelle que la situation relative à la sécheresse dans le département **reste préoccupante**, malgré les précipitations récentes.

En effet, l'état des nappes phréatiques ne s'améliore pas et les débits des cours d'eau restent faibles.

Les arrêtés de restriction des usages de l'eau pris cet été **restent en vigueur jusqu'au 31 octobre**.

Tout le département est concerné par des mesures concernant notamment :

- l'interdiction de lavage des véhicules chez les particuliers,
- le nettoyage des façades, toitures et voiries selon des plages horaires,
- l'interdiction de l'alimentation et du remplissage des plans d'eau avec prise d'eau en rivière,
- l'interdiction de la vidange de plans d'eau.

En outre, **des mesures portant sur les travaux en cours d'eau, et les travaux nécessitant des rejets non traités dans les cours d'eau** sont soumis à autorisation préfectorale préalable.

Les arrêtés et mesures de restriction sont consultables sur les sites internet :

- <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>
- <https://www.ardennes.gouv.fr/arretes-limitant-certains-usages-de-l-eau-en-cours-a1779.html>

Des contrôles sur ces mesures sont prévus par les services de l'office français de la biodiversité (OFB) et de la direction départementale des territoires (DDT).

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Mél : pref-communication@ardennes.gouv.fr

1 place de la Préfecture
08005 Charleville-Mézières cedex

